
Genève, 7-17 novembre 2006
Point 18 de l'ordre du jour
Examen et adoption du ou des documents finals

PROJET DE DOCUMENT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

Première partie:	Rapport de la troisième Conférence d'examen <ul style="list-style-type: none">– Introduction– Organisation de la troisième Conférence d'examen– Travaux de la troisième Conférence d'examen Annexe: Liste des documents
Deuxième partie:	Déclaration finale Annexe
Troisième partie:	Documents de la troisième Conférence d'examen <ul style="list-style-type: none">[– Ordre du jour de la troisième Conférence d'examen– Programme de travail de la troisième Conférence d'examen– Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs– Rapport de la Grande Commission I– Rapport de la Grande Commission II– Rapport du Comité de rédaction][...]
Quatrième partie:	Comptes rendus analytiques des séances plénières
Cinquième partie:	Liste des participants

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES CHARGÉE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

I. Introduction

1. La première Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination est convenue, entre autres, «que les futures conférences d'examen devraient se tenir plus fréquemment, la tenue d'une conférence d'examen tous les cinq ans devant être envisagée» (CCW/CONF.I/16, première partie, annexe C, Déclaration finale, examen de l'article 8).
2. La deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention est convenue, entre autres, que les futures conférences d'examen devraient continuer à se tenir régulièrement. À cet égard, la première Conférence d'examen a décidé, «conformément à l'alinéa c du paragraphe 3 de l'article 8 de la Convention, de convoquer une autre conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur des modifications adoptées à la deuxième Conférence, mais en aucun cas après 2006, les réunions préparatoires d'experts devant commencer dès 2005, s'il y a lieu (CCW/CONF.II/2, deuxième partie, Déclaration finale, examen de l'article 8).
3. À sa soixantième session, au paragraphe 8 de sa résolution 60/93 du 6 janvier 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelant que les États parties à la Convention avaient décidé que la prochaine Conférence d'examen se tiendrait au plus tard en 2006, a notamment demandé que la Conférence se tienne à Genève en novembre 2006 et soit précédée d'autant de réunions préparatoires qu'il sera jugé nécessaire; et a demandé également à la Réunion des États parties des 24 et 25 novembre 2005 de prendre une décision finale sur ces questions. En outre, au paragraphe 9 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté que, «conformément à l'article 8 de la Convention, la troisième Conférence chargée de l'examen

de la Convention pourra examiner toute proposition d'amendement à la Convention ou aux protocoles y annexés, ainsi que toute proposition de protocoles additionnels concernant d'autres catégories d'armes classiques sur lesquelles les protocoles annexés existants ne portent pas».

4. Suivant la décision de la deuxième Conférence d'examen et la recommandation faite par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 60/93, la Réunion des États parties à la Convention (Genève, 24 et 25 novembre 2005) a décidé, comme indiqué aux paragraphes 26, 27 et 29 du document CCW/MSP/2005/2, «de convoquer une troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention du 7 au 17 novembre 2006 à Genève conjointement avec la huitième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié». À cet égard, la Réunion des États parties a décidé de faire exécuter des travaux pour donner suite aux décisions prises, qui seraient placés sous la supervision du Président désigné de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, et que «tous les préparatifs requis pour la troisième Conférence d'examen seraient entrepris dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux déjà en place. La Réunion des États parties a approuvé les coûts estimatifs de la troisième Conférence d'examen et des trois sessions du Groupe d'experts gouvernementaux en 2006 (CCW/MSP/2005/2, par. 39).

5. La Réunion des États parties de 2005 a décidé à l'unanimité, comme indiqué au paragraphe 38 du document CCW/MSP/2005/2, de désigner l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, comme Président de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, prévue pour 2006. À cet égard, la Réunion des États parties est convenue «d'appliquer le principe d'un roulement géographique équitable entre les groupes régionaux lors de la désignation de la présidence des futures Conférences d'examen des États parties à la Convention».

6. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2005/2, de reconduire dans ses fonctions en 2006 le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux

complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport à la troisième Conférence d'examen, en 2006, sur les travaux qu'il aura effectués.».

7. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 31 du document CCW/MSP/2005/2, de reconduire dans ses fonctions en 2006 le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel, avec le mandat ci-après:

- «a) Continuer d'examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre à la troisième Conférence d'examen en 2006;
- b) Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.».

8. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 32 du document CCW/MSP/2005/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présenterait aux États parties un rapport adopté par consensus».

9. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 33 du document CCW/MSP/2005/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur la possibilité d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention et sur les modalités d'un tel programme, et qu'il ferait rapport aux États parties».

10. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 35 du document CCW/MSP/2005/2, de recommander que «le Secrétaire général de l'Organisation

des Nations Unies, en sa qualité de Dépositaire de la Convention et des Protocoles y annexés, et le Président désigné, au nom des États parties, exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de cet instrument et de ses protocoles».

11. Conformément à la décision de la Réunion des États parties de 2005, le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu trois sessions, comme suit:

- Treizième session du Groupe d'experts gouvernementaux, 6-10 mars 2006;
- Quatorzième session du Groupe d'experts gouvernementaux, 19-23 juin 2006;
- Quinzième session du Groupe d'experts gouvernementaux, 28 août-6 septembre 2006.

12. À sa treizième session, le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé, entre autres, de recommander que la troisième Conférence d'examen adopte son propre ordre du jour provisoire, (publié sous la cote CCW/GGE/XIII/3), ainsi que son projet de règlement intérieur (CCW/GGE/XIII/4). En outre, le Groupe a décidé de désigner M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, comme Secrétaire général provisoire de la troisième Conférence d'examen.

13. À sa quatorzième session, le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé notamment de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter son programme de travail provisoire (publié sous la cote CCW/CONF.III/2), ainsi que l'ordre du jour provisoire de sa Grande Commission I (CCW/CONF.III/4) et celui de sa Grande Commission II (CCW/CONF.III/5). En outre, le Groupe a décidé de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention (CCW/CONF.III/6).

14. À sa quinzième session, le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé notamment de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le programme de travail provisoire de sa Grande Commission I (publié sous la cote CCW/CONF.III/7/Add.4-CCW/GGE/XV/6/Add.4) et celui de sa Grande Commission II (CCW/CONF.III/7/Add.5-CCW/GGE/XV/6/Add.5). Le Groupe a également décidé de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter

un projet de document final (CCW/CONF.III/7/Add.7-CCW/GGE/XV/6/Add.7), le projet de déclaration à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V) (CCW/CONF.III/7/Add.6-CCW/GGE/XV/6/Add.6), ainsi que le projet de décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention (CCW/CONF.III/7/Add.8-CCW/GGE/XV/6/Add.8).

II. Organisation de la troisième Conférence d'examen

15. La troisième Conférence d'examen s'est tenue à Genève du 7 au 17 novembre 2006.
16. La Conférence a été ouverte le 7 novembre 2006 par le Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement, M. Tim Caughley.
17. À sa 1^{re} séance plénière, le 7 novembre 2006, la Conférence a confirmé par acclamation la désignation de l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, comme Président de la troisième Conférence d'examen.
18. À la même séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour, tel qu'il avait été recommandé par le Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/CONF.III/1).
19. À la même séance plénière, la Conférence a adopté le Règlement intérieur recommandé par le Groupe d'experts gouvernementaux. Au moment de l'adoption du Règlement intérieur, le Président de la troisième Conférence d'examen a fait la déclaration suivante:

«Concernant l'article 34 du Règlement intérieur, il est à noter que les Hautes Parties contractantes ont mené leurs délibérations et négociations relatives à la Convention et aux Protocoles y annexés sur la base du consensus et n'ont pris aucune décision par un vote.».
20. Toujours à la 1^{re} séance plénière, la Conférence a confirmé à l'unanimité la nomination de M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, au poste de Secrétaire général de la Conférence.
21. À la même séance plénière, la Conférence a adopté le programme de travail recommandé par le Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/CONF.III/2). En outre, la Conférence a décidé de répartir comme suit les travaux entre les deux Grandes Commissions:

- Grande Commission I: Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés; examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants; examen et établissement du ou des documents finals;
- Grande Commission II: Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention.

22. À la même séance plénière, la Conférence, conformément à son Règlement intérieur, a élu Vice-Présidents, à l'unanimité, les représentants des 10 États parties dont le nom suit: Allemagne, Bulgarie, Chine, Cuba, Japon, Maroc, Philippines, Pologne, République tchèque et Suisse.

23. À la même séance plénière, la Conférence a également élu à l'unanimité les Présidents et Vice-Présidents de la Commission de vérification des pouvoirs, des deux Grandes Commissions et du Comité de rédaction, comme suit:

Commission de vérification des pouvoirs:	Président	M. Gordan Markotić (Croatie)
	Vice-Président	M. Enrique Ochoa Martínez (Mexique)
Grande Commission I:	Président	M. Edvardas Borisovas (Lituanie)
	Vice-Présidente	M ^{me} Katherine Baker (États-Unis d'Amérique)
Grande Commission II:	Président	M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos (Brésil)
	Vice-Président	M. Vladimir Novokhatskiy (Fédération de Russie)
Comité de rédaction:	Président	M. Jayant Prasad (Inde)
	Vice-Président	M. Itzhak Levanon (Israël)

24. En outre, sur proposition du Président, la Conférence a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les représentants de trois États parties, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Slovaquie.

25. Toujours à la 1^{re} séance plénière, la Conférence a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un message dont lecture a été donnée par le Directeur du Service de Genève du Département des affaires du désarmement, M. Tim Caughley. Le Président de la troisième Conférence d'examen, l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, a ensuite présenté à la Conférence, pour examen, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.

26. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Conférence: [...].
27. Les États dont le nom suit, qui ont ratifié la Convention ou y ont adhéré de quelque autre manière, mais à l'égard desquels la Convention n'est pas encore entrée en vigueur, ont participé aux travaux de la Conférence: [...].
28. [...] États signataires de la Convention [...], ont également participé aux travaux de la Conférence.
29. Les États dont le nom suit, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs: [...].
30. Les représentants de [...] ont également participé aux travaux de la Conférence.
31. Les représentants de [...] ont assisté aux séances publiques de la Conférence.

III. Travaux de la troisième Conférence d'examen

32. La Conférence a tenu [...] séances plénières sous la présidence de l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau. Les documents et les comptes rendus analytiques de ces séances sont reproduits dans le document final.
33. Les 7 [et 8] novembre 2006, la Conférence a procédé à un échange de vues général. Les représentants des États dont le nom suit ont participé à cet échange: [...]. Le représentant de [...] y a également participé. Des représentants d'organisations non gouvernementales, à savoir [...], ont eux aussi participé à l'échange de vues.
34. Le 13 novembre 2006, la Conférence a tenu une séance plénière extraordinaire pour marquer l'entrée en vigueur, le 12 novembre 2006, du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V), annexé à la Convention. Les représentants des États dont le nom suit ont participé à l'échange de vues tenu à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole: [...]. Le représentant de [...] y a également participé.

35. À la même séance plénière extraordinaire, la Conférence a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un message dont lecture a été donnée par le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires de désarmement, M. Nobuaki Tanaka.
36. La Grande Commission I a tenu [...] séances, du [...] au [...] novembre 2006. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur de Lituanie, M. Edvardas Borisovas, a présenté le rapport de cette dernière à la Conférence lors de sa 4^e séance plénière, le [...] novembre 2006.
37. La Grande Commission II a tenu [...] séances, du [...] au [...] novembre 2006. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos da Rocha Paranhos, a présenté le rapport de cette dernière à la Conférence lors de sa 4^e séance plénière, le [...] novembre 2006.
38. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu [...] séances les [...] et [...] novembre 2006. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić, a présenté le rapport de cette dernière à la Conférence lors de sa 4^e séance plénière, le [17] novembre 2006.
39. Le Comité de rédaction a tenu [...] séances, le [...] novembre 2006. Le Président du Comité, l'Ambassadeur d'Inde, M. Jayant Prasad, a présenté le rapport de ce dernier à la Conférence lors de sa 4^e séance plénière, le [17] novembre 2006.

IV. Décisions et recommandations

40. À sa [...] séance plénière, le [17] novembre 2006, la Conférence a pris note des rapports de la Grande Commission I (document [...]), de la Grande Commission II (document [...]) et du Comité de rédaction (document [...]). À la même séance plénière, la Conférence a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (document [...]) et adopté le projet de résolution qui y figurait.
41. La troisième Conférence d'examen a exprimé à tous ceux qui avaient rempli des fonctions officielles auprès du Groupe d'experts gouvernementaux après sa création par la deuxième Conférence d'examen sa vive reconnaissance pour leur contribution aux travaux du Groupe.
42. À la même séance plénière, la Conférence a adopté [...].

43. À la même séance plénière, la Conférence a adopté un projet de rapport final (document [...]) avec des modifications faites oralement. Son rapport final est publié sous la cote CCW/CONF.III/xxx.

DEUXIÈME PARTIE

DÉCLARATION FINALE

[...]
